Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20261120-2026161101-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/11/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 16 Novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/11/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/11/2026.

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : CORDON Magali, HIVERT Sylvie, LECORVAISIER Manon, LEMONNIER Sandrine, MACE Marion, MORIN Héloïse, PIGEON Patricia, RONDIN Perline, TRÉCAN Marilyne, MM : BIGUÉ Yann, BREHIN Pierrick, BRUNE Didier, CHAPPE Samuel, GUILLOUX Sylvain, RICHARD Hervé, ROUSSEL Axel, SORIN Rémi, TROMEUR Alban

A été nommé(e) secrétaire : M. ROUSSEL Axel

2026-16/11-01 – Présentation de l'association Bruded et vote pour l'adhésion à l'association

L'association BRUDED est un réseau de partage d'expériences des collectivités engagées dans l'aménagement et le développement local durable. L'association, créée en 2005, compte aujourd'hui plus de 277 communes. Plusieurs actions auront lieu en 2027, notamment sur les consommations et la production d'énergies renouvelables, la végétalisation des espaces publics, l'organisation et la conduite de projets durables. Adhérer à BRUDED permet un échange d'expériences, s'appuyer sur les réussites et éviter les écueils des procédés menés par les autres collectivités. Cela permet également un accompagnement des élus dans leurs projets au quotidien ;
Madame Camille MENEC, chargée d'animation territoriale Est Côtes d'Armor et Nord-Ouest Ille-et-Vilaine, viendra présenter l'association le lundi 16 novembre 2026 à 19 heures.

Vu la charte du réseau BRUDED ;

Vu les statuts du réseau BRUDED ;

Considérant que les frais d'adhésion sont de 0.36€ par habitant et par an ;

Considérant la proposition de Monsieur Thébault de nommer Héloïse Morin et Marilyne Trécan comme représentantes de la commune .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser l 'adhésion à l'association BRUDED pour un coût de 0,36 € par habitant, pour 2027 ;

- de désigner Madame Héloïse Morin et Marilyne Trécan comme représentantes ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au financement de l'adhésion au budget primitif 2027 de la Commune ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 18/11/2026

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
M. ROUSSEL Axel

Affichage le 20/11/2026